

Image not found or type unknown



Divorcer avec un Tunisien en Tunisie

Par **mue521**, le **17/06/2013** à **05:30**

Bonjour rnrn Je suis une japonaise qui a marié avec un Tunisien en 2006.rn Nous avons marié en Tunisie et au Japon aussi.rn Nous avons déjà divorcé au Japon à cette année mais ne divorce pas en Tunisie encore.rn Mon ex mari rentras en Tunisie bien tôt et il m'a promis qu'il va faire le procedure de divorce quand il y rentras.rnMais ce qu'il m'exprime n'est pas claire et un peu incohérence alors je voudrais contacter un bon avocat en Tunisie avec moi même.rnrn Merci d'avance

Par **amajuris**, le **20/06/2013** à **20:20**

bsr,rnvous êtes sur un site juridique français donc nous ne pouvons pas répondre à une question qui concerne le droit tunisien et le droit japonais.rncdt